



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**

13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2025/SMPRR-CS-309

Objet : Approbation du budget primitif de 2025 pour le budget principal

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 09 avril 2025 à 10h00, en seconde séance, pour donner suite à l'absence de quorum lors de la séance du 27 mars. En présentiel selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, sur le site du Portail - 97436 SAINT LEU.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Monsieur Jacques TECHER

Pour le Département de la Réunion :

Pour le SDIS de la Réunion :

- Monsieur Patrick BEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612, L5216-5 et L5721-1

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport relatif au budget primitif annexé à la présente délibération ;

Vu l'article 8 des statuts sur les dispositions financières du SMPRR

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-20004525 0-2025 04 09-BP_2025-DE

Entendu le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général et Mme Hélène LEONG KAM PO, Directrice Adjointe, sur le budget primitif, lequel fait apparaître les équilibres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		2025
TOTAL DEPENSES		13 666 554.79€
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL		7 491 021.07€
011- OPERATION DE STOCK		1 275 533.72€
012- CHARGES DE PERSONNEL		4 000 000€
65- AUTRES CHARGES DE GESTION		100 000€
67- CHARGES SPECIFIQUES		100 000€
68- DOTATION AUX PROVISIONS		100 000€
042-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		600 000€
TOTAL RECETTES		13 666 554.79€
70 -PRODUITS DES SERVICES (BA)		282 000€
74-DOTATIONS DES MEMBRES		1 519 000€
75-DOTATIONS DES MEMBRES		7 846 000€
013-OPERATIONS DE STOCK		400 000€
042-AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS		482 000€
002-RESULTAT REPORTE		3 137 554.79€

SECTION D'INVESTISSEMENT**2025****TOTAL DEPENSES****8 815 493.22€**

20- PROGRAMME INVESTISSEMENT 2025

128 000€

21-PROGRAMME INVESTISSEMENT 2025

6 184 493.22€

20-21 RESTES A REALISER (RAR)

395 017.06€

45-RAR OPERATION POUR COMPTE DE TIERS

1 120 729.21€

45-PROGRAMME INVESTISSEMENT 2025

505 253.73€

040-AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

482 000€

TOTAL RECETTES**8 815 493.22€**

13-SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

499 000€

45-OPERATION POUR COMPTE DE TIERS RAR

1 100 000 €

45-OPERATION POUR COMPTE DE TIERS 2025

600 000€

040-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

600 000€

001-REPORT CUMULE

6 016 493.22€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget principal du SMPRR pour 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

A Sainte Clotilde, le 09 avril 2025.



Le Président

Jacques TECHER

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-20004525 0-2025 04 09-BP_2025-DE